



AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE EN REMPLACEMENT D'UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 361 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Le conseil de la MRC de L'Érable a adopté, le 16 septembre 2020, le projet de règlement numéro 361 amendé modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé, concernant les limites et certaines dispositions sur les zones inondables dans les villes de Princeville et Plessisville, et les municipalités de Sainte-Sophie-d'Halifax et Notre-Dame-de-Lourdes.

Le projet de règlement a pour **objet** :

- Améliorer la précision de la limite de la zone inondable à différents endroits des rivières Bourbon (ville de Plessisville), Bulstrode (Princeville et Sainte-Sophie-d'Halifax) et Bécancour (Notre-Dame-de-Lourdes);
- Établir une mesure particulière dans un secteur spécifique de la zone inondable de la rivière Bourbon (ville de Plessisville) étant donné le caractère unique de ce site.

En vertu de l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020, toute procédure, autre que référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, doit être remplacée par une **consultation écrite d'une durée de 15 jours**.

Le projet est soumis à la **consultation écrite** qui se déroulera du **4 au 19 janvier 2021** inclusivement. Les documents qui s'y rapportent, dont une présentation détaillée, peuvent être consultés sur le site Internet de la MRC www.erable.ca/consultation.

Toute personne peut transmettre ses commentaires ou questions par écrit relativement à ce projet jusqu'au **19 janvier 2021**, de la manière suivante :

- Par la poste, à la MRC de L'Érable, 1783, avenue Saint-Édouard, Plessisville (Québec), G6L 3S7;
- Par courriel, à : Yannick Faucher, conseiller en aménagement du territoire, à : yfaucher@erable.ca.

Toute personne adressant un commentaire ou une question doit s'identifier avec son nom et son adresse ainsi qu'un numéro de téléphone ou une adresse courriel afin qu'il soit possible de la contacter facilement.

Les **documents** en lien avec ce projet de règlement peuvent être consultés sur le site Internet de la MRC, à la section Consultation : www.erable.ca/consultation.

Donné à Plessisville, ce 4 janvier 2021.

Myrabelle Chicoine
Directrice générale et secrétaire-trésorière